

# QU'EST-CE QUE LA SOCIETE CIVILE ?



FANABEAZANA  
OLOM-PIRENENA

**FRIEDRICH  
EBERT**   
**STIFTUNG**

# QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

**Auteurs (texte original en allemand) :**

**Nina Cvetek (Bachelor of Arts, Sciences Sociales,**

**Universität Heinrich Heine, Düsseldorf)**

**&**

**Friedel Daiber (Étudiant en Histoire et Français, Université de Trier)**

Réalisation : KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES),

avec la collaboration de :

Antonia Fleischmann (étudiante en Sciences Politiques, Freie Universität Berlin),

Mialy Ranaivoson (étudiante en Germanistique, Université d'Antananarivo),

Katharina Köller (étudiante en Sciences Politiques, Universität Otto Friedrich, Bamberg)

Traduction en français: Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina

Coordination : Jean-Aimé A. Raveloson

Antananarivo, octobre 2009



## Sommaire

Introduction	5
1. Historique du concept	6
2. Qu'est-ce que la Société civile ?	8
3. Les fonctions de la société civile	10
4. Thèmes abordés par la société civile	13
5. Formes d'organisation de la société civile	14
5.1. Organisations Non-Gouvernementales	14
5.2. Associations et syndicats	15
6. Champs d'action et Instruments de la société civile	18
7. La Société civile dans le contexte de la démocratie et de la bonne gouvernance	19
8. Rôle de la société civile dans le processus de démocratisation et développement	21
9. La société civile à Madagascar	23
9.1. La situation actuelle de la société civile à Madagascar	23
9.2. Problèmes de la société civile à Madagascar	24
9.3. Les défis pour le futur	26
10. La route est longue !	29
Livres, articles et liens	30



## Introduction

Le concept de Société civile se banalise de plus en plus. Ce ne sont pas seulement les politiciens, mais également les médias et les scientifiques qui, ces dernières années, font un usage de plus en plus fréquent du concept. Etant confronté à l'expression «société civile», tu as peut-être une vague idée de sa signification. Qui représente-t-elle vraiment – ou bien, que représente vraiment cette société civile? Où trouve-t-on ses origines et quel objectif poursuit-elle de nos jours?

La présente brochure essaiera de t'aider à avoir une idée plus concrète sur la Société civile. C'est un document conçu à l'usage des néophytes et il contribuera, dans un premier temps, à donner une représentation simplifiée du concept, ainsi que son historique, de la définition, des formes d'organisation et des fonctions de la société civile. Pour terminer la partie centrale du texte, la brochure traite des relations qui existent entre société civile et démocratie, sans oublier le rôle qu'elle joue dans le processus de développement, et dans le contexte de la bonne gouvernance. Pour approfondir la question, tu trouveras sûrement encore beaucoup d'autres textes à ce sujet dans les bibliothèques. Pour conclure, le texte traitera également de la société civile à Madagascar, ainsi que des problèmes particuliers et autres défis y afférents.

Espérons que tu iras jusqu'au bout de cette brochure!

Mais, tout d'abord, pour commencer: Bonne lecture!

# 1. Historique du concept

Le concept de Société civile (civil society) n'est pas du tout nouveau. Il trouve son origine dans l'Antiquité grecque, c'est-à-dire, plus de 2000 ans avant notre ère contemporaine. Le célèbre philosophe Aristote désigna du nom de «koinonía politikè» («Société citoyenne», et plus tard, en latin: «societas civilis») une assemblée sans hiérarchie dominante, composée de personnes partageant les mêmes points de vue, ce qu'on appelait alors «polis», 'c'est-à-dire, la société citoyenne ou politique. Des citoyens de sexe masculin possédant un certain avoir décidaient ensemble et mutuellement de défendre leurs intérêts au sein de cette association, sans l'interférence de toute instance étatique. C'était ainsi qu'ils étaient censés réussir à faire le «Bien».

**Aristote** (384-324 av.J.-C.) fait partie des philosophes européens les plus célèbres et les plus influents. Il avait, soit établi lui-même, soit fortement influencé plusieurs disciplines, entre autres, la théorie scientifique, la logique, la biologie, la physique, l'éthique, la théorie poétique et la théorie étatique.

Il faut préciser que des composantes importantes de la population, les femmes et les esclaves, par exemple, étaient exclus de cette forme de participation, ne jouissaient pas de ce droit. Dans cette conception, les termes Etat et Société désignaient encore le même phénomène.

L'idée d'une société civile conçue comme une sphère d'action à différencier de l'Etat est née pendant le siècle des Lumières (aux 17 et 18èmes siècles). Elle acquit son caractère moderne, grâce à des auteurs tels que John Locke ou Charles de Montesquieu. Il y était question d'une société, dans laquelle les êtres humains vivent ensemble dans une communauté de citoyens qui ont droit à la parole. Ces derniers doivent ainsi être libres et autonomes, jouir du droit d'association, de coopération et de décider des questions les plus importantes dans le débat public. Ils doivent, par ailleurs, être capables de réaliser une cohabitation caractérisée par la tolérance et l'égalité sociale, dans le respect total du droit, mais sans une trop grande pression exercée par l'Etat. Les auteurs insistent ainsi sur l'autonomie des citoyens et de leurs groupes. L'autonomie, par rapport à l'Etat, de la sphère privée et économique que représente la société, joue en effet un rôle particulièrement important.

**John Locke** (1805-1859) était un philosophe anglais influent. Sa philosophie politique eut un impact important sur la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, la Constitution des Etats-Unis, la Constitution de la Révolution française et influença ainsi de manière significative la plupart des constitutions des Etats libéraux.

D'après John Locke, il était du devoir de l'Etat de garantir au citoyen l'égalité devant le droit, la liberté, l'intégrité et la propriété. S'il ne se conformait pas à ce principe, les citoyens avaient le droit, au titre de société citoyenne, de se rebeller.

Charles de Montesquieu attribuait beaucoup moins à la société citoyenne le rôle de contrôleur de l'Etat que celui d'intermédiaire entre les citoyens et l'Etat. Il y avait, à son avis, deux sphères à bien différencier: celle de la politique, d'une part, et celle de la société citoyenne, d'autre part.

**Charles de Secondat**, Baron de Montesquieu (1689-1755) était un écrivain et théoricien de l'Etat français.

Mais cela n'impliquait pas que la société était apolitique; elle avait, bien au contraire, le devoir de mieux faire connaître et mieux représenter les intérêts des citoyens auprès de l'Etat.

Charles Alexis de Tocqueville (1805-1859) était un publiciste, un politicien et un historien français. Il est considéré comme le fondateur des sciences politiques comparées. Son ouvrage le plus célèbre, „De la démocratie en Amérique“, décrit, entre autres, la démocratie, dans le contexte de la société civile.

Alexis de Tocqueville, plus tard, a considéré la société civile comme le lieu de naissance et d'exercice des vertus citoyennes, telles que la participation. Ainsi, pour lui, c'était l'«Ecole de la Démocratie et de la Liberté». Grâce à cette idée, la société (civile) devint de plus en plus une instance politique publique, qui observait et critiquait les agissements de l'Etat.

Le philosophe Georg Hegel a, lui aussi, eu sa propre interprétation du concept de société civile. D'après Hegel, ce concept désignait un espace indépendant, hors de la sphère naturelle de la famille et de la sphère, plus élevée, de l'Etat: les citoyens peuvent, en tant que personnes privées, y poursuivre leurs intérêts particuliers légitimes (en premier lieu, leurs intérêts économiques), apaiser leurs différends et, dans une certaine mesure, régler leurs affaires. La société civile jouait le rôle, dans la structuration de ses intérêts, d'intermédiaire entre l'individu et l'Etat.

En allemand, l'expression «société civile» a longtemps été utilisée comme synonyme de «société de citoyens» ou «société citoyenne». Cependant, bien que les significations de ce concept convergent toutes dans la même direction, ce n'est qu'à partir de la traduction du terme «civil» en «zivil» que la tendance qui influence, de nos jours, la compréhension et l'interprétation du terme «société civile» commence à s'accroître.

**Georg Wilhelm Friedrich Hegel** (1770 -1831) était un philosophe allemand, considéré comme étant le plus important représentant de l'idéalisme allemand. Sa philosophie a pour ambition de décrire la réalité, de manière systématique et définitive, dans la multiplicité de ses apparences, y compris le développement historique de ces formes d'expression.

## 2. Qu'est-ce que la Société civile ?

La «Société civile» est une expression qui est devenue de plus en plus à la mode, ces dernières années. Notons que tous ceux qui en parlent ne définissent pas le concept de la même manière. Ce qui, justement, ne facilite pas l'utilisation ou la compréhension du concept de «Société civile». Ainsi, cette brochure doit d'abord servir à nous éclairer sur les nombreuses définitions et conceptions qui peuvent parfois être contradictoires.

De manière globale, la Société civile peut se définir à travers deux façades:

D'un côté, la société civile est considérée comme "un domaine au sein de la société, qui est apparu entre les sphères étatique, économique et privée – ou encore: entre Etat, marché et famille. Ce domaine est considéré comme un espace public composé, de nos jours, par un grand nombre de groupements plus ou moins indépendants de l'Etat, plus ou moins bien organisés, dotés de différentes formes d'organisation telles que les groupes d'initiative, les clubs ou les associations." Il est important de comprendre que la Société civile dont on parle toujours, ne forme aucunement un groupement homogène qui pourrait être représenté par une seule voix. Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus d'une masse de citoyens isolés, qui représenteraient leurs intérêts de manière individuelle. Les personnes se regroupent plutôt librement suivant leurs centres d'intérêt ou leur orientation personnelle et professionnelle, au sein de clubs, d'associations et/ou de mouvements sociaux, pour faire des échanges et agir ensemble en vue d'objectifs communs. La condition pour qu'une société civile organisée existe, est la garantie de libertés individuelles et collectives aux individus (le droit de se réunir et le droit de s'associer, par exemple). C'est la seule possibilité de représenter leurs intérêts. L'espace social où cela se passe se nomme la société civile, dont nous parlons justement. En règle générale, les organisations de la société civile sont indépendantes, aussi bien des sources étatiques que des organisations économiques. Contrairement aux organisations économiques, elles ne poursuivent aucun objectif visant un quelconque profit. Elles agissent au-delà des sphères privées individuelle et familiale, et cherchent à attirer l'attention de la société et créer un impact social dans la vie publique. Une telle société civile naît, lorsque "les décisions sont confiées entre les mains de ceux qui sont directement concernés«. Les objectifs qui y sont articulés concernent toujours la «res publica » (chose publique). Ainsi, les acteurs de la société civile sont toujours impliqués dans la politique, sans pour autant viser des fonctions étatiques : ils préfèrent garder une position indépendante. De même, les groupes qui poursuivent des objectifs exclusivement privés (familles, entreprises, etc.) n'appartiennent pas à la société civile, tout comme les partis politiques, les parlements ou les administrations étatiques.(Arenhövel, 2000)

De l'autre côté, «société civile» signifie "le développement de sociétés", autrement caractérisée par le terme de démocratisation. Dans le même contexte, le concept de «société de citoyens» est souvent utilisé dans le même sens. Souvent, le terme de «Société civile » sert d'appel politique exigeant 'plus de démocratie'. Nous reviendrons plus en détail, plus tard, sur la relation exacte qui lie les termes «société civile» et «démocratie».

A travers l'historique de la naissance du concept et les définitions générales, tu as maintenant une première approche de ce que signifie vraiment «société civile ». Résumons encore une fois ce que nous avons appris:

---

<sup>6</sup>Cf. <http://www.whywar.at/zivilgesellschaft> [Date: 14.11.2008]

La société civile:

- s'inscrit dans un espace public au sein de la société
- se trouve entre l'Etat, le marché et la famille
- ne désigne NI un groupe homogène, NI une masse de citoyens isolés les uns des autres
- désigne des rassemblements de citoyens suivant leurs centres d'intérêt respectifs, visant une réciprocité des échanges et la poursuite d'objectifs communs.

Les organisations de la société civile:

- sont indépendantes de l'Etat et des organisations économiques
- ne travaillent pas dans un but lucratif
- essaient d'attirer l'attention sur leurs intérêts
- travaillent, selon la détermination des objectifs, au service de la "chose publique"
- ne poursuivent pas des fonctions étatiques, mais s'intéressent uniquement à une participation politique indépendante.

Tu comprendras certainement beaucoup mieux en examinant les différentes fonctions de la société civile.

### 3. Les fonctions de la société civile

On trouve dans la littérature plusieurs fonctions différentes de la société civile. Nous en retiendrons les plus importantes dans le texte qui suit. Après avoir attentivement lu l'historique du concept de société civile, certaines des fonctions énoncées te paraîtront probablement familières, parce qu'elles étaient déjà connues des théoriciens, il y a bien longtemps.

On peut dire qu'il y a, en tout, les sept fonctions fondamentales de la société civile suivantes:

#### *3.1. La fonction de protection*

La société civile a le devoir de procurer la liberté aux citoyens et à les protéger de l'arbitraire étatique. Y est incluse la protection contre les ingérences de l'Etat dans la sphère privée, et ainsi, la disponibilité assurée d'un espace aussi bien privé que social. Ainsi, les organisations de la société civile s'occupent, par exemple, de vérifier les projets politiques concernant la sécurisation des droits fondamentaux du citoyen, et, dans le cas d'une infraction, d'attirer l'attention et de prendre des dispositions pour réagir contre cette infraction. La protection, en particulier, des minorités et de leurs droits, fait également partie de cette fonction.

#### *3.2. La fonction de contrôle*

Souvent, on appelle aussi cette fonction «la sécurisation de la liberté par la négative». Elle est très dépendante de la fonction de protection, puisqu'il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique. Une des obligations fondamentales dans le cadre de la fonction de contrôle est, par exemple, le contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie. Dans ce contexte, l'association KMF/CNOE (Comité National d'observations des élections) représente un exemple concret pour Madagascar.

#### *3.3. La fonction de participation*

On appelle culture politique la représentation de toutes les positions cognitives, émotionnelles, ainsi que les jugements, ayant trait aux problèmes politiques, et particulièrement, les positions concernant l'ordre général et l'organisation du système politique dans une société.

Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens. On peut également la décrire comme étant l'exigence d'une excellence en matière de culture politique. On entend par là une augmentation de l'intérêt général pour la politique, c'est à dire, une augmentation de la motivation et de la capacité à participer à l'événement politique. Par ailleurs, dans ce contexte, la société civile est considérée, comme déjà chez Tocqueville, comme une école de la démocratie. Cette dernière servirait, parallèlement au renforcement de la démocratie, à recruter de manière ciblée des élites démocratiques destinées aux instances de décision étatiques. Comme exemple pour la fonction de participation, on peut citer celle, directe, de représentants du secteur civil à la formulation de projets de loi et autres réglementations ou décisions.

### ***3.4. La fonction d'allègement (de l'Etat)***

Dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et le monde politique. D'une part, il y a un allègement financier effectif – par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent sans rémunération, des obligations sociales. Par conséquent, c'est encore un allègement allant dans le sens d'une augmentation de l'efficacité. Ainsi, de nos jours, la société se trouve confrontée à de nouvelles problématiques complexes, qu'on appelle les « mégaproblèmes », et qui ne peuvent être réglés au niveau de l'Etat uniquement. Ce sont des problèmes qui doivent être abordés à plusieurs niveaux. Il s'agit, par exemple, de la globalisation ou de la problématique environnementale qui s'aggrave de plus en plus. La société civile remplit ainsi des obligations sociales qui dépassent la famille, mais qui, en même temps, ne sont pas du tout - ou pas suffisamment - pris en compte par les formes de représentation des intérêts des organisations établies, et que, par ailleurs, ni le marché, ni l'Etat, ne peuvent résoudre correctement. On peut prendre comme exemples les groupes d'entraide et mutuelles qui deviennent de plus en plus nombreux. Les membres de ces groupes se trouvent souvent dans une situation difficile: désorientés, fortement déprimés, désespérés, seuls, ayant de plus l'impression d'avoir été abandonnés. Ce genre de groupe remplace généralement des structures familiales déficientes ou l'Etat, qui reste sans ressources devant ce type de problèmes privés.

### ***3.5. La fonction d'articulation***

La société civile peut contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en-dehors des partis politiques et des parlements. Les sujets privés et sociaux sont alors abordés par la société civile et véhiculés auprès de l'opinion politique. La société civile agit ainsi comme intermédiaire entre les citoyens et l'Etat. Les initiatives de citoyens constituent un exemple de fonction d'articulation de la société civile. Les citoyennes et citoyens y abordent souvent des problèmes touchant un domaine d'expérience directe et s'organisent en vue d'agir directement, sans passer par l'intermédiaire de partis ou d'associations, sur des situations inacceptables qui traînent ou qu'ils jugent dangereuses. Les initiatives de citoyens se forment souvent, par exemple, dans le cas de l'extension d'un aéroport (pour protéger la nature ou empêcher plus de bruits d'avion) ou dans le cas du transport de déchets atomiques.

### ***3.6. La fonction de démocratisation***

Même si cette brochure consacre, un peu plus loin, un chapitre entier à cette fonction de la société civile, il faut la mentionner ici pour que la liste soit complète. Il s'agit ici de la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire. La société civile a une fonction importante dans la démocratisation, surtout au niveau local. Dans les jeunes démocraties, cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret. Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées, pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques. D'autres groupements (locaux), qui organisent par exemple une séance de discussion hebdomadaire ou mensuelle, appartenant à la société civile, produisent également un travail actif au service de ce processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques.

### ***3.7. La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux***

Grâce à ses réseaux d'associations, d'initiatives et de mouvements, la société civile admet des superpositions au niveau de l'adhésion des membres. Ces adhésions croisées dans des groupes multiples peuvent contribuer à construire des ponts entre les positions conflictuelles les plus profondément ancrées dans la vie de la société: elles peuvent ainsi aider à adoucir les conflits sociaux. Par ailleurs, l'émergence d'une solidarité sociale et le renforcement de la cohésion sociale, grâce à la réalisation commune d'objectifs communs, constituent un effet secondaire positif au sein des organisations de la société civile.

## 4. Thèmes abordés par la société civile

Les champs thématiques abordés et traités par la société civile ne peuvent pas être complètement délimités.

Tout d'abord, il n'y a, dans le fond, aucun thème qui ne puisse faire l'objet d'une discussion publique et devenir un point focal de l'action des groupements de la société civile.

Il peut donc s'agir de thèmes globaux, tels que la problématique environnementale ou l'économie capitaliste mondiale; mais il peut également s'agir, par ailleurs, de thèmes plus restreints, tels que le rôle de la femme, la violence sexuelle conjugale ou les maltraitances des handicapés mentaux dans la vie quotidienne.

Comme les petits clubs et associations font également partie des groupements de la société civile, des thèmes tels que le sport, l'art ou d'autres activités de loisirs peuvent faire l'objet d'un engagement social ou civil.

La société civile englobe donc dans son travail toutes les questions, les intérêts et les thèmes qui concernent les individus et les regroupements d'individus dans la société. Ces derniers sont, de fait, inclus dans le débat de société, à travers les personnes et les groupes de personnes qui représentent les organisations de la société civile ; c'est ainsi que leurs positions touchent l'opinion publique, peuvent être discutées en public et peuvent être même finir par être acceptées.

## 5. Formes d'organisation de la société civile

Il existe plusieurs formes d'organisation de la société civile. Elles ont toutes comme caractéristiques communes l'autonomie, l'autorégulation ou l'autodiscipline, le volontariat et la solidarité, ainsi que différentes valeurs démocratiques fondamentales (liberté d'opinion, liberté de se réunir, etc.), considérées comme bases de l'organisation. Les formes les plus connues de l'organisation de la société civile sont les clubs ou associations, les syndicats, les initiatives de citoyens, les groupes d'entraide et mutuelles, ainsi que les organisations à but non lucratif (Non-Profit Organisation) et les ONGs (Organisations Non-Gouvernementales).

Les ONGs tiennent une place particulière dans le cercle de ces différentes formes d'organisation et sont souvent désignées dans la littérature comme «Moteurs de la société civile». C'est pour cette raison que, dans cette brochure, un chapitre sera spécialement dédié à la catégorie des ONGs.

### 5.1. Organisations Non-Gouvernementales

Quelle est donc la particularité de cette forme d'organisation de la société civile? Les ONGs se définissent comme «unions volontaires, privées, indépendantes (de l'Etat, des partis ou d'entités économiques), qui ne sont cependant pas régies par les «intérêts particuliers» de leurs membres, et dont leur véritable objectif consiste à prendre en compte certains intérêts sociaux et politiques qui ont été négligés, et dont elles veulent, en quelque sorte, se faire l'avocat<sup>2</sup>.

**Organisations à but non lucratif** : ce sont toutes les organisations qui ont une structure formelle, sont indépendantes de l'Etat en matière d'organisation et ne sont pas orientées vers le profit ; elles sont administrées de manière autonome, leur mode d'association ne présente aucun caractère impératif.

Par ailleurs, les ONGs ne travaillent pas pour le profit. Mais cela ne signifie pas que les gens qui travaillent pour une ONG ne sont pas payés. Il est vrai qu'une grande partie des membres est composée de bénévoles et de membres honoraires; mais les dirigeants sont généralement indemnisés pour leurs dépenses. Voici, par exemple, quelques ONGs internationales bien connues du public: Amnesty International, une organisation qui s'implique dans le monde entier pour la protection des droits de l'homme ; Greenpeace, dont l'objectif principal est la protection de l'environnement. 'Brot für die Welt – du Pain pour le Monde' est par exemple, une des ONGs allemandes bien connues.

<sup>2</sup>Eva Kreisky, in: Im selben Boot? NGOs und WissenschaftlerInnen. Adresse sur Internet: <http://www.univie.ac.at/ie/alte/Tagung/prozess2001/tagung/Vortraege/Im-selben-Boot.htm> [Date: 14.11.2008].

Voici quelques exemples d'ONGs malgaches : l'organisation 'Làlana', qui s'est spécialisée dans le développement des routes et du transport, et 'Fikrifama', qui s'occupe de l'alimentation en eau potable.

La différence entre les ONGs et d'autres formes d'organisation de la société civile telles que les clubs et les syndicats, par exemple, est que ces derniers représentent les intérêts de leurs membres vers l'extérieur, tandis que les ONGs, elles, abordent des thèmes, dont personne, en fait, ne se sent responsable en particulier, mais qui, en fin de compte, concernent la société toute entière, ou au moins de grands groupes sociaux parfois négligés, et doivent donc être traités.

Les ONGs endossent ainsi ces problématiques et remplacent, dans la discussion, les groupes concernés, car ces derniers sont, par exemple, difficiles à organiser, ou bien incapables de représenter eux-mêmes directement leurs intérêts, parce qu'ils sont marginalisés, négligés ou maltraités dans la société. C'est en ce sens que l'on parle de «plaidoyer». Les ONGs sont quasiment les avocats de ces groupes défavorisés ou en difficulté temporaire ou permanente, et parlent en leur nom.

Un grand nombre d'Organisations Non-Gouvernementales travaillent dans le domaine de la coopération pour le développement. C'est pour cela qu'on les perçoit parfois comme étant le «Cœur de la société civile».

Les premières ONGs ont été déjà créées aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle en Grande Bretagne, entre autres. Elles ont œuvré, pour la plupart, en faveur de l'abolition de l'esclavage. D'après les évaluations de l'ONU, il existe aujourd'hui plus de 50.000 ONGs dans le monde entier. Elles s'engagent dans les domaines du développement, de l'environnement, de la santé, du planning familial, des droits de l'homme, des droits de la Femme et du citoyen, de l'instauration de la paix, au plan national, international ou global.

En ce qui concerne les formes d'organisation dans la catégorie des ONGs, celle qui est considérée comme étant la plus fréquente est constituée de membres d'obédience libre. Ensuite, il y a les oeuvres confessionnelles, comme le «Kolpingwerk», par exemple, et les fondations politiques proches d'un parti, telles que la Fondation Friedrich Ebert.

Une autre particularité des ONGs est que, contrairement à d'autres organisations de la société civile, elles ont souvent une représentation internationale, et oeuvrent dans plusieurs pays ; elles sont reconnues comme étant des conseillers, aussi bien auprès de gouvernements nationaux et internationaux, qu'auprès d'organisations officielles telles que l'ONU. Ce qui leur confère particulièrement de grandes opportunités d'influence et d'espace pour manoeuvrer.

## ***5.2. Associations et syndicats***

Outre les ONGs, les associations sont aussi suggérées d'être des acteurs de la société civile. En terme global, une association se définit comme «une union libre de personnes volontaires, qui œuvrent en permanence pour l'atteinte d'un but précis, » dont les objectifs à caractère religieux, scientifique ou culturel sont d'ordre public. De plus, en tant qu'intermédiaires entre la société voire l'individu, et l'Etat, ces personnes jouent un des rôles de la société civile en reliant les intérêts de ces derniers. Tout comme les ONGs, les associations ne travaillent pas pour leur profit. Il est vrai que, en majorité, leurs activités sont exercées par des bénévoles. Cependant, il est probable que des membres soient employés et payés régulièrement par la suite. Les domaines d'activités des associations peuvent être localisés aussi bien dans un pays déterminé et au niveau international qu'au niveau régional ou local. Mais parmi ceux-là, les associations se concentrent surtout dans le domaine régional et local.

On va donc te résumer en cinq points les caractéristiques des associations qui peuvent être formulées différemment dans chaque association.

- 1) Formalité : en tant que groupement, les associations conservent davantage une certaine forme de formalité.
- 2) Aucune distribution de bénéfice : le but d'une association ne consiste aucunement à réaliser des bénéfices.
- 3) Indépendance : les associations sont indépendantes de l'Etat et de toute administration, et font preuve de leur indépendance.
- 4) Désintéret personnel : les associations s'abstiennent de viser à obtenir leurs propres intérêts, leurs membres n'ont pas le droit d'exercer leurs activités à des fins personnelles.
- 5) Public et intérêt général : les associations doivent travailler pour le public et veiller à être au service de l'intérêt général.

Comme exemple, à Madagascar, on peut citer la Fondation Friedrich Ebert. En effet, même si elle agit comme une ONG, elle s'avère être légalement une association et accomplit sa mission de société civile en proposant des formations politiques aux citoyens. Sur le plan international, il y a l'organisation «Médecins sans frontières» régie en tant qu'association et existant dans 19 pays. «Médecins sans frontières» manifeste son rôle de société civile à travers ses engagements humanitaires mondiaux dans les zones en crise et se considère comme le «porte-parole des personnes dans la misère».

Les associations couvrent un champ thématique spécifiquement large, allant du sport à l'appui au développement, en passant par la protection de l'environnement. De ce fait, une association est dans la mesure de s'occuper de plusieurs thématiques différentes. Par le biais de leur travail, elles représentent les intérêts de leurs membres, qui peuvent être en l'occurrence des appuis au développement dans un pays en voie de développement.

Les premières associations sont déjà apparues vers les 17e et 18e siècles sous l'égérie de communautés linguistiques ou d'associations issues des idéaux de l'époque des Lumières. Leur objectif consistait à préserver la formation et la culture. Avec le progrès de l'industrialisation, la nature même de l'association connut un essor considérable et œuvra pour l'épanouissement d'une vie sociale et l'imposition des intérêts communs. Actuellement, il existe environ 535 000 associations rien qu'en Allemagne. Dans toute l'Union Européenne, environ 100 millions de membres d'associations sont enregistrés. Par contre, des chiffres exacts en ce qui concerne le nombre d'associations sur le plan international ne sont pas disponibles.

Les associations à Madagascar sont «des groupements de personnes à titre privé et indépendant qui ont l'ambition d'entreprendre des actions au profit de la société et sont à majorité humanitaires. »

Au sein de ces associations, il existe un certain statut à respecter dont le paiement régulier d'une cotisation pour assurer leur survie financière. Un comité spécial est souvent créé pour assurer l'organisation et le suivi des activités. Cependant, cela ne sous-entend pas que seul ce comité est l'unique responsable dans l'association, chaque membre est sensé reconnaître ses responsabilités.

À Madagascar, il existe plusieurs associations dont le nombre n'est pas encore précisément défini d'autant plus que des associations ne cessent de se former chaque année. Deux associations qui font partie des plus grandes et des plus importantes associations à Madagascar sont le SeFaFi (Sehatra Fanaraha-maso ny Fiainam-pirenena - Observatoire de la Vie Publique) et le KMF/CNOE ou Comité National des Observations des Elections. Ce dernier porte la dénomination d'un comité mais s'est doté du statut d'une association et, par conséquent se définit comme une structure permanente indépendante de toute église instituée et de tout parti politique. Son objectif principal étant d'éduquer les Malgaches en «bon » citoyen, il veille à s'assurer du bon déroulement des élections et à conscientiser les malgaches de leurs devoirs de citoyen.

Outre le KMF/CNOE, la particularité des associations se trouve dans les membres qui les constituent. On remarque qu'il existe plusieurs associations qui sont, soit implantées à Madagascar mais ne présentent aucun membre malgache dont l'AKAMA ou Association des Karana à Madagascar, soit malgaches mais dont les membres sont tous des expatriés à l'étranger tout comme Association Dijon-Madagascar. Toutefois, la majorité d'entre elles œuvrent pour des actions caritatives et ont communément comme cible la population malgache à Madagascar. Il existe aussi d'associations malgaches affiliées à des associations ou ONGs internationales comme par exemple le «Transparency International - Initiative Madagascar » qui est la section nationale de Transparency International.

De nombreuses associations à Madagascar existent autour du concept de «fihavanana » : ce sont les associations de personnes de mêmes familles, de la même origine ethnique, de la même province ou région etc.

En tant que membres de la société civile, les rôles de ces associations consistent à aider ceux dans le besoin et à améliorer leur qualité de vie. On peut donc dire que le mot «aide » est le mot-clé pour le rôle attribué à ces associations. Ainsi, leurs actions se répartissent à travers plusieurs points pertinents dont la santé, la scolarisation, l'éducation, le développement. Aussi, les activités correspondantes se manifestent par des bénévoles, des organisations d'ateliers pour mieux sensibiliser les cibles concernées, des organisations de manifestations ou de levées de fond.

## 6. Champs d'action et Instruments de la société civile

Les organisations de la société civile en général, et les ONGs en particulier, peuvent agir sous différentes formes. Cela dépend en fait du thème et du champ d'action dans lesquels elles se sont engagées. Cela peut aller des simples activités de club, avec pour perspective la réalisation d'intérêts communs, jusqu'à la représentation des intérêts des travailleurs dans le monde de la politique et de l'entreprise, à travers les syndicats. Dans ce chapitre également, nous allons surtout parler des activités des ONGs, puisqu'elles jouent, comme on l'a déjà constaté, un rôle particulier pour la société, en faveur de son développement. Fondamentalement, les champs d'action des ONGs peuvent être globalement décrits comme étant du travail de «Plaidoirie». Comme tu l'as déjà appris, les ONGs représentent certains groupes sociaux, qui n'ont elles-mêmes aucune possibilité de représentation adéquate. Dans ce contexte, toutes les actions des ONGs sont à considérer comme du travail d'avocat et de plaider. Elles sont ainsi les avocats de ceux qui, dans la société, n'ont pas voix au chapitre, ou qui n'ont aucun moyen de se faire entendre, face à la société, et au monde de la politique et des médias. Dans le cadre de ce travail, les ONGs utilisent différents instruments et agissent dans divers domaines. Leurs activités principales sont, entre autres, le «Campaigning», la mise à disposition de leur expertise, ainsi que le «Lobbying».

On entend par «Campaigning» la conduite de campagnes. Le but est de convaincre, aussi bien les acteurs étatiques que ceux de l'économie privée, ainsi que la société dans son ensemble : le but est de les inciter à changer de comportement. Il s'agit souvent, dans ces campagnes, d'effectuer tout simplement un travail d'information.

**Brent Spar** était un réservoir de pétrole flottant en Mer du Nord, propriété de la multinationale Shell et Esso. Le monde a pris connaissance de cette plateforme de réserve de pétrole désaffectée, lorsque des activistes de l'organisation de protection environnementale Greenpeace l'a occupée, le 30. April 1995, pour empêcher qu'on la fasse couler.

Greenpeace craignait en effet qu'elle ne devienne par là un exemple à suivre pour une centaine de plateformes désaffectées en Mer du Nord et dans la Mer Baltique : cela provoquerait une énorme catastrophe naturelle en Mer du Nord et dans la Baltique.

Des actions concrètes peuvent occasionnellement s'y ajouter. On connaît bien l'ONG d'action 'Greenpeace', oeuvrant dans le domaine environnemental, qui a, par exemple, su attirer l'attention de l'opinion publique dans le cadre de ses actions efficacement médiatisées autour de la plateforme de forage de Brent Spar.

Les autres instruments, notamment l'expertise et le lobbying, sont fortement interdépendants, puisque dans ce cas, il y a apport d'un savoir d'experts, c'est-à-dire, un apport d'expertise, véhiculé et induit dans les processus de décision politique. Ce travail s'effectue lors d'activités de conseil auprès de politiciens, par des experts ou des institutions, au travers de conversations personnelles ou autres différentes approches. Voici un exemple d'expertise politique: Le cas d'un gouvernement fédéral qui demande l'avis et les propositions du Conseil économique à propos des lois qui concernent l'économie.

Mais si des associations d'entreprises, des syndicats, des organisations non-gouvernementales et d'autres associations, ou de plus grandes entreprises, essaient d'influencer de manière ciblée la manière de légiférer, ces processus sont alors appelés «lobbying».

## 7. La Société civile dans le contexte de la démocratie et de la bonne gouvernance

Le concept de société civile est souvent utilisé dans le cadre de la démocratie, et, ces dernières années surtout, il est de plus en plus lié à la bonne gouvernance. Mais quelle est la véritable relation entre ces concepts, et dans quelle mesure s'influencent-ils mutuellement?

Pour aborder ces questions, nous allons d'abord reprendre le concept de «bonne gouvernance». En fait, nous remarquons souvent le même phénomène, pour ce concept, comme pour celui de «société civile»: tu en as probablement déjà entendu parler une fois, ou peut-être même plusieurs fois, mais tu ne sais pas exactement ce qu'il signifie vraiment. Essayons ensemble de voir cela de plus près:

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a dit en 1998: «Good Governance is perhaps the most important factor in eradicating poverty and promoting development»<sup>3</sup>. Apparemment, plusieurs protagonistes partagent ce point de vue. On peut le constater, entre autres, par le fait que le concept de «bonne gouvernance» joue un rôle de plus en plus important, dans le cadre de la coopération internationale au développement.

Les origines du concept de «Gouvernance» remontent aussi bien au mot grec «kybernân», qu'au mot latin «gubernare», et il s'agit, dans les deux langues, du mot «gouverner», dans le sens de «gouverner un bateau». En allemand, c'est la traduction «conduite d'un gouvernement» qui est devenue la plus familière au public, bien que le concept original en anglais soit également souvent utilisé. Cela tient du fait, entre autres, que le concept allemand de «steuern» peut induire en erreur, par rapport à sa signification fondamentale. Ainsi, «governance» ne signifie pas tout simplement la conduite du gouvernement de la part d'un Etat. Mais, il implique aussi, par ailleurs, la participation d'autres acteurs à la recherche de solutions concernant les problèmes sociaux : ces autres acteurs sont le secteur privé de l'économie et la société civile. Ainsi, dans le fond, nous pouvons parler, ici, d'une coordination et coopération de trois pôles ou secteurs: le secteur étatique, le secteur privé, et enfin, le secteur de la société civile. Les trois secteurs travaillent tous ensemble, pour régler au mieux les affaires de l'Etat, des Etats fédérés ou des Régions. Le management est discuté ensemble au sein d'une «governance».

Une «bonne» gouvernance est effective, lorsque certains principes sont appliqués, dans le cadre de l'exercice du pouvoir. Ces principes ont été fixés, entre autres, par la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et l'OCDE.

---

<sup>3</sup> «La bonne gouvernance est sans doute le facteur le plus important en vue de l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement».

Ces principes élémentaires sont:

- Le devoir de rendre compte (le sens de la redevabilité)
- La transparence
- L'efficacité et l'efficience
- La volonté et la capacité d'écoute, la réceptivité
- Un état d'esprit tourné vers le futur
- L'Etat de droit, l'existence d'un système juridique indépendant
- La démocratie
- Un système de décision décentralisé et participatif
- La lutte contre la corruption
- La justice
- Le sens de la responsabilité

On considère qu'une «mauvaise» gouvernance est souvent le responsable de ce qui est «mauvais» : elle est à l'origine des problèmes de la société; mais une bonne conduite du gouvernement qui réunit ces principes, aplanit le chemin vers la croissance économique et un développement réussi.

Si tu relis bien la liste des principes, tu remarqueras que la démocratie aussi est un élément-clé de la «bonne gouvernance ». Mais en même temps, on peut également dire que la démocratie, ainsi que tous les autres principes ne sont pas que des moyens : ils constituent surtout des objectifs qui doivent être réalisés, grâce à une «bonne gouvernance ».

Et c'est là qu'intervient également la société civile. Nous avons vu que la société civile est un acteur important de la «bonne gouvernance». Elle doit, en tant que force sociale, appuyer, et en même temps contrôler, l'Etat et le secteur économique privé, pour que ces objectifs soient effectivement réalisés. Mais quel est donc le rôle que la société civile joue vraiment dans le processus de démocratisation ? Et comment se présente son rapport au processus global de développement de la société ?

## 8 Rôle de la société civile dans le processus de démocratisation et de développement

Abraham Lincoln, ancien président des Etats-Unis, décrit en 1863 l'essence même de la démocratie par ces quelques mots: «the governance of the people, by the people and for the people<sup>4</sup>».

Le peuple, c'est à dire, les citoyens d'un Etat, est, d'après cette déclaration, le véritable souverain et doit ainsi être inclus de manière conséquente au processus de prise de décision.

Faisant pleinement écho à cette conception, l'idée de participation dans une démocratie joue encore, de nos jours, un rôle décisif.

Une telle participation peut s'effectuer par la représentation des citoyens à travers leurs représentants au Parlement, ou, dans le cadre de la démocratie participative, elle se fait directement, à travers le citoyen lui-même.

Abraham Lincoln devint en 1860 le 16ème Président des Etats-Unis d'Amérique et fut réélu en 1864. Il a été l'un des plus importants présidents des Etats-Unis, et le premier issu des rangs du parti républicain.

Comme cette dernière forme de participation s'avère plus effective et plus efficace, lorsque les citoyens s'associent et coordonnent leurs intérêts, la société civile organisée joue alors un rôle important. Elle devient, par ailleurs, un complément important à la simple représentation d'intérêts des citoyens au Parlement. En effet, au niveau de cette instance, les desiderata des citoyens ne peuvent pas être toujours pris en compte.

Cette pensée s'inscrit dans l'idée fondamentale du pluralisme politique, un des éléments-clés d'une démocratie. Au sein d'un pluralisme politique, on prend comme point de départ les différents intérêts et idéologies politiques qui existent au sein de la société. Ce pluralisme n'est pas appréhendé comme étant un phénomène négatif comme dans un système autoritaire, par exemple.

Bien au contraire! L'articulation, représentation et réalisation de ces intérêts est légitime, et même expressément souhaitée, même s'il ne s'agit que de garantir la liberté d'expression des minorités, au moins. Cette dernière pourrait, en effet, être considérablement réduite, à cause des systèmes de décision par voix majoritaire, si l'équilibre n'était pas rétabli par l'existence de ce pluralisme d'intérêts. L'articulation et la représentation des intérêts s'effectuent à travers les partis politiques et leurs domaines principaux. Mais il y a aussi, en plus, les organisations et clubs de la société civile, qui représentent des intérêts particuliers, face à l'Etat.

La société civile devient ainsi ce «Moteur de la Démocratie» tant prisé, mais elle est aussi sa source d'énergie et son fondement même. Car une démocratie ne se maintient pas du fait qu'elle soit une machinerie d'institutions et de rituels politiques : Les êtres humains qui y vivent, doivent vivre la démocratie et pouvoir vivre aussi. Ils doivent participer et affirmer leurs intérêts.

Cela s'effectue, en premier lieu, par un engagement dans des organisations de la société civile. Il est vrai que l'Etat est indispensable pour garantir les droits des citoyens ; mais il ne peut et ne doit d'ailleurs pas tout régir. Ainsi, plus de démocratie ne signifie pas «plus d'Etat», mais plus de répartition des tâches entre l'Etat, la société et ses citoyens.

<sup>4</sup>«Le gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple».

peut et ne doit d'ailleurs pas tout régir. Ainsi, plus de démocratie ne signifie pas «plus d'Etat», mais plus de répartition des tâches entre l'Etat, la société et ses citoyens.

La société civile prend ainsi le rôle de contrepoids vis-à-vis de l'Etat et du secteur économique. Dans l'exécution de ce rôle, les principes de neutralité et d'indépendance doivent être pris très au sérieux.

Seules des organisations indépendantes et neutres vis-à-vis de l'Etat et du secteur économique peuvent observer et évaluer les actions de ces derniers, de manière objective. Ils peuvent ensuite développer une position personnelle allant dans le sens du bien-être général, et appuyer des décisions ou, au contraire, s'y opposer et agir à leur encontre.

Dans ce sens, la société civile joue un rôle important dans le développement d'un pays. Dans le cas idéal, elle peut même amener de nouvelles idées et de nouvelles approches dans la discussion des différentes problématiques à aborder; et elle pourra toujours procéder ainsi, en toute indépendance ou avec l'appui de l'Etat.

## 9. La société civile à Madagascar

Jusqu'ici, tu as appris des généralités sur la société civile et son rôle ; maintenant, nous allons spécialement aborder le cas de la société civile à Madagascar.

Quelle est la situation actuelle de la société civile dans la «Grande Ile»?

Où sont les particularités de ses problèmes ?

Et quels sont les défis que représente le futur?

### *9.1. La situation actuelle de la société civile à Madagascar*

Commençons d'abord par quelques informations de base sur la société civile et son organisation à Madagascar. Bien qu'il n'existe aucun chiffre exact sur le nombre d'organisations de la société civile à Madagascar, à cause des restructurations permanentes et des données insuffisantes, on peut estimer à environ 3000 le nombre d'ONGs malgaches. Ensuite viennent s'y ajouter les nombreuses organisations étrangères, qui appuient les groupements locaux à travers leurs représentations dans le pays. La plupart des ONGs malgaches travaillent surtout au niveau régional ou local, dans le cadre de programmes et de projets strictement délimités. Seule une petite partie de ces ONGs, à savoir cinq à dix, agit au niveau de la nation toute entière : le KMF/CNOE ou le FTM-CPM (Firaisan-kinan'ny Tantsaha eto Madagasikara - Coalition Paysanne de Madagascar), par exemple, ont chacun aussi bien un organe de coordination central, que des entités régionales et locales, reliées entre elles. La plupart du temps, seule une petite partie des collaborateurs dans une organisation travaille moyennant salaire, la majorité des membres s'engageant volontairement pour un travail de bénévolat.

La plupart des thèmes abordés par les ONGs, et traités dans le cadre de leurs objectifs spécifiques, concernent en ce moment la problématique environnementale. Au premier plan figure l'éducation à un rapport responsable et efficient avec la nature et les ressources naturelles. D'autres domaines particulièrement valorisés sont également l'alimentation en eau potable suffisante, la prévention en matière de santé et la prévention du sida. Seules quelques ONGs se préoccupent effectivement de faire avancer le processus de démocratisation dans le pays.

Dans la perspective d'une coopération entre les organisations, il faut noter que ces dernières coopèrent effectivement au niveau de projets isolés, mais qu'il est plutôt rare de voir un travail communautaire durable. C'est sans doute la raison pour laquelle les organisations de la société civile à Madagascar ont une place aussi faible. Nous allons également parler plus en détail des autres raisons de cette faiblesse, dans la présente brochure.

Pour justifier leur existence, les organisations malgaches de la société civile se basent sur la Constitution du pays, réglemant la liberté de se réunir et la liberté d'opinion.

Après cette courte introduction sur les chiffres et les structures des organisations de la société civile à Madagascar, nous allons aborder ses problèmes et ses particularités. La société civile à Madagascar est-elle en mesure de remplir son rôle dans le processus de démocratisation et de développement du pays, selon les devoirs et fonctions décrits précédemment ? Quels facteurs entravent leurs efforts et font peut-être obstacle à la réalisation de leurs objectifs ?

## *9.2. Problèmes de la société civile à Madagascar*

Comme nous l'avons expliqué précédemment, on n'attribue qu'une position plutôt faible à la société civile à Madagascar, dans la vie sociale et politique au quotidien. On peut le prouver, à travers le fait que, dans plusieurs cas, ce sont toujours aux ONGs étrangères (aux experts de différentes institutions européennes, américaines et autres pays occidentaux) que l'on demande des conseils, lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles solutions aux problèmes, ou, globalement, lorsqu'il s'agit de procurer une expertise. La société civile malgache elle-même semble encore manquer de l'autorité nécessaire pour affirmer et montrer son rôle face à ces organisations/institutions étrangères. Les organisations malgaches ne sont apparemment pas encore en mesure de résoudre leurs problèmes et d'apporter leur contribution active pour tracer la voie du développement du pays. Il semblerait que la société civile malgache ne jouisse pas (encore) d'une confiance suffisante, bien qu'elle montre, à différentes occasions, plus de connaissances et de savoirs locaux sur le pays, par rapport aux experts venant de l'étranger. Quelle est l'origine de ce manque de confiance et de cette faiblesse globale de la position des organisations malgaches?

Tout d'abord, dans ce contexte, il faut reconnaître et déplorer le manque d'assertivité de plusieurs groupements de la société civile. Comme nous l'avons déjà décrit précédemment, la société civile joue le rôle, dans la situation idéale, de contrepoids face à l'Etat, en tant qu'acteur neutre et indépendant. En tant que contrepoids, elle juge de manière critique, aussi bien les actions que les décisions politiques générales du gouvernement, pour finalement prendre position. A Madagascar, cette compréhension du rôle à jouer est jusqu'ici peu développée et le rôle, mal rempli. On observe souvent que, même suite à une décision politique du gouvernement, aucun jugement ou simple réaction n'est émis, même par les organisations de la société civile qui traitent des thèmes spécifiques abordés. Ainsi, aucune force équivalente capable de s'opposer à l'Etat ne peut se former. De plus, ce comportement renforce un autre problème: celui de la considération de la société civile auprès de la population.

Si on procédait aujourd'hui à un sondage pour demander à des Malgaches, ce qu'ils entendent par «société civile», et comment ils décriraient son rôle, il y aurait probablement plutôt une majorité de regards interrogateurs ou un simple haussement d'épaules en guise de réponse. En effet, il est rare que quelqu'un sache répondre correctement aux questions: «La société civile, qui est-elle ou qu'est-ce qu'elle est vraiment ? Et que fait-elle exactement ?» En ce qui concerne les actions et événements politiques concrets, surtout, la population ne comprend pas, souvent, quel rôle la société civile aurait à jouer dans ces circonstances. Cette méconnaissance est évidemment le résultat du manque d'assertion des organisations auquel nous faisons allusion plus haut. Car une société civile, dont l'action n'est ni visible, ni compréhensible pour la société, ne peut avoir la considération de la population. Et pourtant, c'est de cette considération que son existence dépend. Car, en fin de compte, une société civile organisée est issue de la population et défend ses intérêts face à l'Etat et au secteur économique. Mais si elle ne le fait qu'en théorie ou derrière des portes fermées, c'est à dire que ses messages sont difficiles, voire impossibles à décoder pour le peuple, aucune confiance ne peut s'instaurer. La société civile malgache doit ainsi travailler un profil plus net et mieux se prêter au jeu de personnalité publique. Elle doit affirmer sa présence face à l'Etat, et surtout, en public, déterminer, affirmer et expliciter ses positions. C'est le seul moyen de se bâtir une position de force suffisante pour construire un contrepoids valable, face au pouvoir de l'Etat.

Dans tous les cas, la mise en place de coalitions durables entre des organisations traitant des mêmes thèmes favoriserait la construction d'une telle position de force. A travers ce genre de réseaux, le travail des ONGs pourrait être conçu de manière plus efficace et gagner plus d'influence, sur le long terme, grâce à des champs d'action très spécifiques au sein des pôles de coopération. La division d'un thème global en divers champs d'action permettrait l'émergence de spécialistes sur des thèmes très concrets et bien délimités. De tels spécialistes seraient, pour le public et le gouvernement, des partenaires de dialogue plus faciles à identifier. De plus, un réseau de coalitions d'organisations bien ancré représenterait une plus grande force d'opposition à l'Etat et au secteur économique – contrairement à un nombre incalculable d'organisations agissant de manière indépendante et isolée, les unes par rapport aux autres. Et comme nous l'avons déjà dit: il y a encore de très grandes lacunes dans ce domaine du travail en commun, à Madagascar.

Un autre facteur qui ne facilite pas l'intégration des ONGs malgaches dans les processus de décision, est le manque d'acceptation au sein du gouvernement. En effet, il n'est pas encore prévu à l'ordre du jour, de consulter les ONGs malgaches pour conseiller le gouvernement sur de nouveaux projets, ni de profiter de leur savoir-faire. Cela semble souvent paradoxal, car les intérêts du gouvernement et de la société civile vont généralement dans la même direction et pourraient être protégés de manière plus efficace, si le gouvernement et la société civile apprenaient à travailler ensemble. Et cependant, les ONGs malgaches continuent à être considérées comme des adversaires, se présentant comme des opposants permanents, à qui il ne faudrait pas trop accorder le droit à la parole. Pour pouvoir quand même participer au processus de décision, plusieurs organisations choisissent alors de construire une coalition avec le gouvernement, au lieu de travailler avec leurs partenaires naturels. Elles perdent ainsi leur qualité primordiale d'indépendance et ne peuvent plus vraiment assumer le rôle d'acteur neutre et indépendant. D'où, globalement, un plus grand affaiblissement de la société civile.

Parallèlement à ces problèmes qui sont tous liés à la compréhension des rôles, ainsi qu'à leur exécution, il existe encore d'autres difficultés, qui influencent de manière conséquente le travail de la société civile malgache et le rendent plus difficile.

Une des plus grandes difficultés que la société civile malgache doit affronter, concerne son financement. Presque 90% des ONGs malgaches ne disposent pratiquement d'aucun capital propre. Elles ne peuvent donc même pas avoir, ni bureaux, ni matériels de travail, et encore moins de salaires pour leurs collaborateurs.

Souvent, les organisations opèrent totalement à partir de fonds privés et tiennent leurs réunions de planification dans des lieux mis à leur disposition par des personnes privées. Ce qui mène encore à un plus grand affaiblissement de leur position. En effet, pour des raisons tout à fait pratiques, une organisation sans siège concret ne laisse guère une bonne impression de professionnalisme auprès d'éventuels partenaires de coopération, qui auront du mal à leur faire confiance. De plus, les ONGs sont très limitées dans leur travail et leurs possibilités. Elles ne disposent d'aucun moyen propre pour mettre à exécution leurs projets. La collecte de fonds à chaque début de projet prend énormément de temps de travail. Théoriquement, il existe divers

**L'accord de Cotonou** est un traité régi par le droit des peuples, entre la Communauté européenne et les Etats ACP (Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Il régit la relation particulière (surtout, des conditions douanières favorables) de la CE avec ces Etats, qui sont souvent d'anciennes colonies des membres de la CE. Le traité fait partie de la politique de commerce et développement de l'UE.

programmes de promotion, comme dans le cadre de l'accord de Cotonou, par exemple, qui devraient appuyer financièrement le travail des ONGs. Mais dans la pratique, la mise à disposition de ces fonds se passe rarement sans problème et en temps voulu.

De par sa position relativement isolée, l'Ile-Etat de Madagascar a des difficultés pour trouver des partenaires et sponsors internationaux. Une des rares possibilités, et pratiquement la seule chance pour les organisations malgaches d'accéder à un support financier relativement peu compliqué, est, encore une fois, la création de coalitions avec le gouvernement du pays. Ce qui aboutit évidemment au problème de perte d'indépendance dont nous avons déjà parlé plus haut.

Un autre problème de la société civile malgache est que le cadre juridique des organisations de la société civile n'est pas encore réglé de manière définitive. Cela concerne aussi bien leur existence, leur travail et surtout, leur droit à la délibération et/ou décision. Il est vrai que, comme nous l'avons mentionné plus haut, les bases fondamentales telles que la liberté d'opinion et de réunion sont réglementées dans la Constitution; mais une véritable traduction de ces règles de base sous forme de loi n'existe pas encore. C'est peut-être, entre autres, la raison pour laquelle les ONGs malgaches n'osent pas s'opposer de manière officielle à des décisions politiques spécifiques, ou se prononcer, même de manière générale, dans le débat public. Elles craignent les conséquences que pourraient engendrer, pour elles, l'expression quelconque d'une opposition mal accueillie. Cette peur des conséquences juridiques constitue un autre facteur limitant leur travail et leurs actions.

Tu viens d'avoir une vue d'ensemble des problèmes les plus importants auxquels sont confrontées les organisations malgaches de la société civile. Tu peux ainsi avoir une image expliquant la raison pour laquelle les organisations de la société civile à Madagascar sont encore classées comme étant faibles, et qu'elles ne peuvent pleinement assumer leur rôle. La responsabilité en revient à l'incapacité à se définir soi-même et à comprendre soi-même correctement son propre rôle. Ces problèmes sont, de plus, renforcés par des contingences financières et juridiques. Pour aplanir ces difficultés dans le futur et constituer une société civile forte et consciente d'elle-même, les points suivants présenteront divers défis à relever.

### ***9.3. Les défis pour le futur***

Liés aux problèmes de la société civile malgache qui viennent d'être cités, de nouveaux défis et objectifs se présentent pour l'avenir. Leur application pourrait améliorer, à long terme, la situation et la position des organisations dans le pays.

Un premier objectif, dans ce contexte, est l'intensification du dialogue entre le gouvernement et la société civile. Ce qui implique, entre autres, que les organisations malgaches doivent réagir régulièrement, en temps opportun et publiquement aux décisions politiques, et donner publiquement leur avis. C'est uniquement par une présence permanente, ainsi qu'une expertise sur différents thèmes politiques que se construit une meilleure acceptation de la société civile par des représentants de l'Etat et du secteur économique.

Mais ce n'est pas une raison pour que les ONGs malgaches abandonnent la partie : elles doivent continuer à rechercher ce dialogue. C'est la seule manière pour les ONGs malgaches, avec les ONGs étrangères présentes dans le pays, d'affirmer leur compétence et leur

professionnalisme et devenir des partenaires ayant la capacité de dialogue. Les représentants de l'Etat doivent être convaincus des avantages d'une coopération qui les déchargerait de trop de fonctions qu'ils ne peuvent pas assumer seuls.

La société civile devra, par-dessus tout, préserver sa neutralité et son indépendance. Le dialogue avec le gouvernement est souhaitable, mais il ne devra pas se muer en coopération aveugle. Le dialogue doit rester objectif et neutre, pour que la société civile puisse exercer ses fonctions fondamentales de contrôle et de protection de la population.

Le but est d'avoir une société civile consciente de ses capacités et de ses devoirs. Elle fait face à l'Etat, consciente, dans ses fonctions, d'être un instrument d'articulation et donc, d'expression du peuple, ainsi que son organe de contrôle.

Un autre défi est l'intégration de certaines organisations de la société civile malgache dans les réseaux mondiaux et régionaux tels que la SADC, par exemple. Mais même au plan national, il s'agit de créer des réseaux de coalition étendus et durables, pour pouvoir construire une communauté forte et constituer ainsi un contrepoids valable, face à l'Etat. Les organisations nationales peuvent bénéficier des expériences d'autres pays dans leur processus de développement.

A travers ces échanges, les sociétés civiles de Madagascar peuvent acquérir des connaissances importantes pour leur propre travail et l'évolution du travail de la société civile dans leur pays. Par ailleurs, une mise en réseau durable d'organisations nationales et internationales engendre une stabilisation des structures de la société civile.

Les ONGs dans ces réseaux obtiennent souvent la considération et l'appui des autres organisations de coopération : elles renforcent ainsi leur position. A part les échanges d'expériences et d'expertise, il y a surtout le facteur de reconnaissance dans la société, et face à l'Etat et le secteur économique.

Pour résoudre le problème de manque de moyens, un autre défi pour le futur consiste à renforcer la recherche de partenariats. En effet, les partenaires internationaux seront utiles pour procurer des aides financières et matérielles, mais aussi un appui idéologique, pour faciliter le travail de la société civile et renforcer ses structures.

D'une part, ces partenaires peuvent être des ONGs étrangères qui ont les mêmes objectifs thématiques. D'autre part, on peut aussi avoir comme partenaires des institutions internationales, telles que la Banque mondiale ou les Nations Unies.

A travers la collaboration avec de telles institutions, les sociétés civiles à Madagascar peuvent, non seulement, agrandir leurs ressources et leurs capacités, mais aussi augmenter leur considération auprès de la population et du gouvernement. Cela peut générer une impulsion positive pour instaurer un dialogue entre le gouvernement et la société civile.

Il y a aussi, enfin, un autre défi à relever, que l'on peut considérer comme étant à la base de tout cela: répandre le savoir sur la société civile à Madagascar et augmenter le nombre de personnes sensibilisées dans la société.

Comme nous l'avons déjà décrit plusieurs fois, la société civile assume le rôle de représentant et d'avocat en faveur de différents groupes sociaux, pour représenter leurs intérêts. Il est justement paradoxal que de grandes parties de la population, qui sont représentées par la

société civile, ne puissent pas reconnaître exactement le véritable rôle de cette société civile et les objectifs qu'elle poursuit. Très souvent, on ne sait pas non plus quels sont les avantages que la population peut tirer du travail de la société civile. Et pourtant, ces connaissances sont absolument vitales, car c'est uniquement ainsi que la population, bien conscientisée sur l'importance de l'existence de tels représentants, pourrait apporter son soutien effectif au travail de la société civile.

Pour répandre cette idée, il sera nécessaire, à l'avenir, d'effectuer un travail d'information à grande échelle. Et il est important d'atteindre, non seulement les cercles d'intellectuels, mais surtout chaque citoyen dans le pays.

Le texte que tu as devant toi, justement, est peut-être déjà un pas dans cette direction !

## 10. La route est longue !

Tu es maintenant arrivé au bout de cette brochure. C'est bien que tu sois resté jusqu'à la fin!!!

Espérons que tu as maintenant une idée bien claire de ce qu'est la société civile, de ses fonctions et pourquoi elle joue un rôle aussi important dans le processus de démocratisation et de développement. Transmets ces connaissances autour de toi et parle à tes amis, à tes collègues ou aux membres de ta famille de la société civile. C'est comme cela que tu peux aider à faire comprendre son importance au sein de la population!

Mais en plus des avantages d'une société civile qui fonctionne bien, tu as aussi appris quelque chose sur les problèmes et les défis qu'il s'agit encore de relever, pour affronter le futur. A Madagascar, le chemin est encore long, avant que la société civile dans le pays ne soit vraiment capable d'assumer son rôle, avec toutes les obligations et les fonctions y afférentes. Mais les premières bases pour le futur sont déjà installées: Les structures commencent à se renforcer et les différentes organisations commencent à affirmer leur position dans le dispositif politique et social.

Tu as peut-être envie, maintenant, de t'engager dans une organisation de la société civile et de contribuer ainsi à appuyer son travail : informe-toi un peu autour de toi, pour savoir quelles ONGs sont actives dans ton environnement de proximité : elles ont toujours besoin d'aide, et surtout, de la TIENNE !!!

## Livres, articles et liens

*Anheiner, Helmut*, 2001: Zivilgesellschaft und Dritter Sektor. Referat anlässlich der Fachtagung "Die Zukunft der Zivilgesellschaft" am 27. September 2001 in Berlin. Adresse sur Internet: [http://www.b-b.de/fileadmin/inhalte/jif\\_2001/reden/wiss\\_beitraege/rede\\_anheier.pdf](http://www.b-b.de/fileadmin/inhalte/jif_2001/reden/wiss_beitraege/rede_anheier.pdf), [Date: 21.08.2008].

*Arenhoevel, Mark*, 2000: Zivilgesellschaft. Bürgergesellschaft, in: Wochenschau II 2, 55-67. Adresse sur Internet : [http://egora.uni-muenster.de/pbnetz/bindata/pbnetz\\_zivil.pdf](http://egora.uni-muenster.de/pbnetz/bindata/pbnetz_zivil.pdf), [Date: 21.08.2008].

*Deutscher Bundestag, Wissenschaftliche Dienste*, 2007: Globale Zivilgesellschaft. Adresse sur Internet: [http://www.bundestag.de/wissen/analysen/2007/globale\\_zivilgesellschaft.pdf](http://www.bundestag.de/wissen/analysen/2007/globale_zivilgesellschaft.pdf), [Date: 21.08.2008].

*Eberlei, Walter*, 2002: *Entwicklungspolitische Nicht-Regierungsorganisationen in Deutschland*, in: *Bundeszentrale für politische Bildung*, Aus Politik und Zeitgeschichte 6-7. Adresse sur Internet: [http://www.bpb.de/publikationen/BVMCHP,0,Entwicklungspolitische\\_NichtRegierungsorganisationen\\_in\\_Deutschland.html](http://www.bpb.de/publikationen/BVMCHP,0,Entwicklungspolitische_NichtRegierungsorganisationen_in_Deutschland.html), [Date: 21.08.2008].

*Le portail des Organisations Non Gouvernementales de Madagascar*. Adresse sur Internet S : <http://www.ong-madagascar.org/>, [Date: 21.08.2008].

*London School of Economics and Political Science*, 2004: What is civil society? Adresse sur Internet: [http://www.lse.ac.uk/collections/CCS/what\\_is\\_civil\\_society.htm](http://www.lse.ac.uk/collections/CCS/what_is_civil_society.htm), [Date: 21.08.2008].

*Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)*, 2008: Renforcement de la société civile. Adresse sur Internet: [http://www.snu.mg/new/sites/pnud/article.php?article\\_id=342&lang=fr](http://www.snu.mg/new/sites/pnud/article.php?article_id=342&lang=fr) [Date: 21.08.2008].

*Servicestelle Politische Bildung*, 2002: Zivilgesellschaft, in: Info-Blatt 2. Adresse sur Internet: [http://www.politik-lernen.at/data/pdf/ib\\_2\\_inhalt.pdf](http://www.politik-lernen.at/data/pdf/ib_2_inhalt.pdf), [Date: 21.08.2008].

*Von Beyme, Klaus*, 1999: Zivilgesellschaft – Karriere eines Modebegriffs, in: Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg, Ruperto Carola 2. Adresse sur Internet: [http://www.uni-heidelberg.de/uni/presse/ruca99\\_2/zivilgesellschaft.htm](http://www.uni-heidelberg.de/uni/presse/ruca99_2/zivilgesellschaft.htm), [Date: 21.08.2008].

*Les informations sur la société civile à Madagascar* (Chapitre 9) proviennent en grande partie d'une interview du Dr. Bruno Rakotoarison, Secrétaire général du KMF/CNOE.



*Servicestelle Politische Bildung, 2002* : Zivilgesellschaft, in: Info-Blatt 2. Adresse sur Internet : [http://www.politik-lernen.at/data/pdf/ib\\_2\\_inhalt.pdf](http://www.politik-lernen.at/data/pdf/ib_2_inhalt.pdf). [Date: 21.08.2008].

(Sampandraharaha momba ny fanabeazana politika : Ny firaisamonim-pirenena)

*Von Beyme, Klaus, 1999*: Zivilgesellschaft – Karriere eines Modebegriffs, in: *Ruprecht-Karls Universität Heidelberg, Ruperto Carola 2*. Adresse sur Internet: [http://www.uni-heidelberg.de/uni/presse/ruca99\\_2/zivilgesellschaft.htm](http://www.uni-heidelberg.de/uni/presse/ruca99_2/zivilgesellschaft.htm). [Date: 21.08.2008]. (Ny firaisamonim-pirenena – Tantaran'ny voambolana malaza iray)

*Ny rijan-teny mahaksika ny Firaisamonim-pirenena eto Madagasikara (Toko faha-9)* dia nofintinina avy tamin'ny dinidinika natao tamin'Andriamatoa Dr. Bruno Rakotoarison, Sekretera Jeneralin'ny fikambanana KMF/CNOE.